PROGRAMME DE WEBINAIRE DE L'ACARR

Grâce au programme de webinaire de l'ACARR, les membres de l'ACARR pourront fournir aux membres de l'ACARR et aux non-membres un accès facile à des sessions en ligne opportunes, pertinentes et informatives. L'ACARR gérera les activités de marketing, d'inscription et de réalisation relatives au webinaire et l'organisation participante sera responsable de la création et de la diffusion du contenu.

WEBINAIRE

À PROPOS DE L'ACARR

L'ACARR est le principal défenseur des promoteurs et des administrateurs de régimes de retraite qui agit afin d'appuyer l'établissement d'un système de revenu de retraite éguilibré, efficace et viable au Canada. Nous représentons les promoteurs de régimes, les administrateurs, les fiduciaires et les fournisseurs de services et nos membres représentent au-delà de 400 organismes et des régimes de retraite comptant plus de trois millions de participants.

AVANTAGES

- Faire profiter un auditoire international d'une expertise professionnelle.
- Diffuser l'identité de la marque auprès d'auditoires ciblés.
- Recevoir une rétroaction immédiate sur la session de webinaire.
- Présenter l'événement sans devoir s'absenter du bureau.
- Le webinaire peut être visionné par les participants pendant une période limitée suivant la présentation.

PRÉCISIONS

- L'organisation qui présente le webinaire doit être un membre en règle de l'ACARR.
- Le format du webinaire est la voix hors champ accompagnant un exposé PowerPoint statique.
- Les sujets du webinaire doivent être informatifs et pertinents et ne pas faire trop d'autopromotion.
- L'ACARR héberge le webinaire et gère les activités de marketing, d'inscription et de réalisation.
- Le matériel peut être présenté en anglais, en français ou dans ces deux langues.

- Le webinaire ne doit pas avoir une durée supérieure à 60 minutes, incluant la période de questions.
- L'horaire du webinaire est fonction de la disponibilité au moment de la réservation.
- Le contenu doit être approuvé par l'ACARR.
- Une seule case horaire mensuelle est allouée à un webinaire.
- Les webinaires sont offerts sans frais aux membres de l'ACARR; des frais d'inscription sont exigés des non-membres.

PROCESSUS

- 1 Le membre de l'ACARR s'inscrit et soumet les cases horaires voulues.
- 2 L'organisation présentant le webinaire envoie une ébauche de la présentation à l'ACARR pour examen (six semaines à l'avance).
- **3** La présentation est mise en forme selon le modèle de présentation de l'ACARR.
- **4** La présentation est disponible et le webinaire est diffusé.
- 5 Il appartient à l'organisation présentant le webinaire de décider si elle fera parvenir le matériel de la présentation aux participants après la diffusion du webinaire.

WEBINAIRE

Membres exécutifs de l'ACARR

BON DE COMMANDE - PROGRAMME DE WEBINAIRE DE L'ACARR

Personne-res	source :				Aucuns frais	
•					Promoteurs de régimes, administra- teurs de régimes et fiduciaires de caisses de retraite membres de l'ACARR	
					250\$	
courrier:					Membres individuels de l'ACARR	
					350 \$	
SUJET PROPOSÉ POUR LE WEBINAIRE – DESCRIPTION					Non-membres	
					Non disponible	
Durée estima	itive de l'exposé				orésentées l'une après l'autre; limite de 60 minutes)	
□ janvier	☐ février	☐ mars	□ avril	🗖 mai	☐ juin	
☐ juillet	🗖 août	☐ septembre	□ octobre	☐ novembre	☐ décembre	
PAIEMENT						
☐ Facture	☐ Carte de crédit :		VISA	MasterCard	American Express	
Numéro de carte :				Date d'expiration :		
Signature:				N° de TVH/TPS R105194245, no de TVO 1210404704		

Veuillez envoyer ce bon de commande à :

Judy Lei, Gestionnaire, opérations et programmes judy.lei@acpm.com ou par télécopieur au 416-964-0567.





The Association of Canadian Pension Management L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

1255 rue Bay bureau 304 Toronto, Ontario M5R 2A9 www.acpm.com